

## Compte rendu du groupe de travail **Congés Formation (CF)** du 21/11/2016: Des modifications importantes annoncées par le rectorat

### 1. Procédure :

Elle sera **intégralement informatisée** : désormais, la transmission des pièces justificatives se fera exclusivement au format numérique, directement sur le site par télé-transfert. Les pièces transmises par voie postale ou par courriel ne seront pas prises en considération.

Quasiment tous les formats et tous les navigateurs seraient compatibles, le rectorat invite à contacter les services en cas de problème.

### 2. Durée des congés attribués :

- Les CF à mi-temps sont supprimés car trop complexes à gérer et il y a peu de demandes. **Seuls des CF à plein temps seront accordés, d'une durée de 1 à 10 mois.** La durée est attribuée en fonction de la demande de l'agent. Pour la cohérence et la continuité de service, le rectorat estime qu'il faudrait tendre vers une durée de 10 mois pour la préparation des concours. Pour nous, ce n'est pas acceptable car les collègues se trouvent placés en CF avec une diminution de salaire (indemnité de 85,7% du traitement) prolongée d'autant.

- **La durée maximale du CF pour soutenance de thèse (groupe C) est allongée** et est désormais de **5 mois** (au lieu de 3 précédemment).

### 3. Critères d'attribution :

S'appuyant sur le décret n°2007-1470 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat, la circulaire rectorale introduit la notion de « *nécessités de service liées aux besoins de remplacement* » pour les candidatures des enseignants de **disciplines déficitaires (mathématiques, anglais, espagnol, sciences physiques, lettres classiques et modernes et éco-gestion en lycée professionnel).**

**Il y aura désormais des quotas dans ces matières, le nombre de CF sera fixé en fonction du nombre de demandes et des résultats du mouvement inter-académique.** Cela vaudra également pour les non-titulaires qui jusqu'à présent obtenaient automatiquement le CF après 3 ans d'exercice à temps plein.

**Les candidats non retenus iront sur la liste complémentaire et seront prioritaires l'année suivante.**

***FO trouve bien entendu inacceptable de faire payer aux collègues la gestion catastrophique des remplacements et du recrutement des enseignants, liée en particulier à l'application de la mastérisation***

### 4. Calendrier :

- Parution de la circulaire académique : début décembre (FO publiera un "Info acad" à afficher sur cette question)

- Ouverture des candidatures : 03/01/2017

- Clôture des candidatures : 03/02/2017 à midi

- Clôture des envois de pièces justificatives numérisées : 22/02/2017

- Groupe de travail académique où siège FO : 05/05/2017

- En cas de congé accordé, **date limite de réception de l'accusé de réception par mail : 22/05/2017**

**Attention : en cas de non réponse de la part des candidats, ils iront sur la liste complémentaire.**

Quelques conseils aux collègues souhaitant faire une demande de CF :

- **bien lire la circulaire** (très courte) **qui définit très précisément les critères d'attribution** afin de postuler dans la bonne catégorie
- **écrire une lettre de motivation** expliquant l'état d'avancement et les débouchés du projet (ne pas négliger cette étape, elle est décisive)
- **fournir toutes les pièces justificatives** (précisées dans la circulaire). L'an dernier, de trop nombreux dossiers répondant aux critères ont été refusés en raison de l'absence d'une pièce.

**Enfin, ne pas attendre le dernier moment pour se connecter (risque d'encombrement du serveur).**

**Prenez contact avec nous en amont pour préparer au mieux votre candidature. Le classement des candidatures par groupe reste parfois difficilement compréhensible.**